

« Tu es glorifié
dans l'assemblée des Saints :
lorsque tu couronnes leurs mérites,
tu couronnes tes propres dons »

Missel romain

(Préface des saints

citant S. Augustin [Psal. 102 , 7])

Michael S. Sherwin, o.p.

automne 2019

lundi 10h - 12h

mardi 11h - 12h



Mérite

La proclamation du jugement dernier

- « N'en soyez pas étonnés, car elle vient l'heure où tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront sa voix et sortiront: ceux qui auront fait le bien, pour une résurrection de vie, ceux qui auront fait le mal, pour une résurrection de jugement. » Jean 5 . 28 - 29
 - Cette proclamation implique que nous méritons la vie que nous recevons après la mort.
 - Mais, comment est-ce possible si la grâce de la conversion et de la justification sont des dons ?



Mérite : sens général du terme



- Sens général du terme :

- Le terme ‘mérite’ désigne, en général, la *rétribution due* par une communauté ou une société pour l'action d'un de ses membres éprouvée comme un bienfait ou un méfait, digne de récompense ou de sanction.

CEC 2006

- Mérite et récompense ont le même objet. La récompense en effet est la rétribution que l'on donne à quelqu'un en compensation de son œuvre ou de son effort: elle en est en quelque sorte le prix.

- Et de même que donner un juste prix pour une chose reçue est un acte de justice, ainsi en est-il quand on récompense, en les rétribuant, une œuvre ou un effort.

ST I-II 114.1

L'égalité et le mérite

« Le mérite ressort à la vertu de justice conformément au principe de l'égalité qui la régit. » CEC 2006



- Or la justice consiste en une sorte d'égalité :
 - Ainsi donc la justice proprement dite a sa place là où il y a égalité proprement dite.
 - Pour ceux entre qui il n'y a pas égalité proprement dite, il n'y a pas non plus entre eux de justice proprement dite, il ne peut y avoir qu'*une certaine sorte de justice*, comme on parle de droit paternel.
 - Là où se trouve le juste au sens strict, on trouve aussi le mérite au sens strict de la notion.
 - Là au contraire où le juste ne se trouve qu'en un sens diminué la notion de mérite ne s'applique pas au sens strict, mais en un sens diminué, pour autant que quelque chose y subsiste encore de la notion de justice: c'est en ce sens diminué que le fils mérite quelque chose de son père.

Mérite entre l'homme et Dieu

« A l'égard de Dieu, il n'y a pas, au sens d'un droit strict, de mérite de la part de l'homme. Entre Lui et nous l'inégalité est sans mesure, car nous avons tout reçu de Lui, notre Créateur. » CEC 2007

- Entre Dieu et l'homme, il y a le maximum d'inégalité, car entre eux il y a une distance infinie, et tout le bien qui appartient à l'homme vient de Dieu.
 - De l'homme à Dieu, il ne peut donc y avoir une justice supposant une égalité absolue, mais seulement *une certaine justice proportionnelle, en ce sens que l'un et l'autre agissent selon le mode d'action qui leur est propre.*
 - Or le mode et la mesure des puissances d'activité de l'homme lui sont donnés par Dieu.
 - C'est pourquoi le mérite de l'homme auprès de Dieu ne peut se concevoir qu'en présupposant l'ordination divine. ST I-II 114.1

Mérite entre l'homme et Dieu



- Le mérite de l'homme auprès de Dieu ne peut se concevoir qu'en présupposant l'ordination divine;
- ce qui signifie que l'homme, par son opération, obtiendra de Dieu, à titre de récompense, ce à quoi Dieu lui-même a ordonné la faculté par laquelle il opère.
 - Ainsi en est-il des réalités naturelles qui, par leurs mouvements et leurs opérations, atteignent ce à quoi Dieu les a ordonnées.
 - Il y a une différence cependant, car la créature rationnelle se meut elle-même à l'action par le moyen de son libre arbitre, ce qui fait que son action a raison de mérite, tandis qu'il n'en est pas ainsi pour les autres créatures.

ST I-II 114.1

Mérite en tant que don de Dieu

CEC 2008

- Le don divin de pouvoir mériter auprès de Dieu :
 - Le mérite de l'homme auprès de Dieu dans la vie chrétienne provient de ce que *Dieu a librement disposé d'associer l'homme à l'œuvre de sa grâce.*
- La priorité de l'action de Dieu
 - L'action paternelle de Dieu est première par son impulsion, et le libre agir de l'homme est second en sa collaboration, de sorte que les mérites des œuvres bonnes doivent être attribués à la grâce de Dieu d'abord, au fidèle ensuite.
- On mérite dans le Christ avec l'aide de l'Esprit Saint
 - Le mérite de l'homme revient, d'ailleurs, lui-même à Dieu, car ses bonnes actions procèdent dans le Christ, des prévenances et des secours de l'Esprit Saint.

Le mérite congrue et le mérite condigne

« Les souffrances du temps présent ne sont pas d'une telle valeur (*condignae*) qu'on puisse les comparer à la gloire qui doit se révéler en nous. » Rm 8, 18

- L'œuvre méritoire de l'homme peut être envisagée à un double point de vue: soit en tant qu'elle procède du libre arbitre; soit en tant qu'elle procède de la grâce du Saint-Esprit.
 - Le mérite congrue : l'œuvre méritoire en tant qu'elle procède du libre arbitre, il ne peut y avoir mérite de plein droit (*condignitas*) en raison d'une trop grande inégalité. Mais l'on peut parler de convenance (*congruitas*), à cause d'une certaine égalité proportionnelle; il apparaît convenable (*congruum*) en effet qu'à l'homme qui agit selon son pouvoir Dieu réponde en le récompensant excellemment selon son pouvoir à lui.
 - Le mérite condigne (de plein droit) : l'œuvre méritoire en tant qu'elle procède de la grâce du Saint-Esprit est de plein droit (*ex condigno*) méritoire de la vie éternelle.

Nous méritons par adoption filiale

- Dieu veut dans sa libre providence que nous méritons
 - L'adoption filiale, en nous rendant participants par grâce à la nature divine, peut nous conférer, suivant la justice gratuite de Dieu, un *véritable mérite*.
 - C'est là un droit par grâce, le plein droit de l'amour, qui nous fait 'cohéritiers' du Christ et dignes d'obtenir l'héritage promis de la vie éternelle' (Trente : DS 1546).
 - Les mérites de nos bonnes œuvres sont des dons de la bonté divine (Trente : DS 1548).
 - 'La grâce a précédé ; maintenant on rend ce qui est dû ... Les mérites sont des dons de Dieu' (S. Augustin, serm. 298, 4 - 5 : PL 38, 1367) ».

CEC 2009

La grâce première n'est pas méritée

- La grâce première (de la conversion et de la justification) est un don de Dieu immérité
 - L'initiative appartenant à Dieu dans l'ordre de la grâce, *personne ne peut mériter la grâce première*, à l'origine de la conversion, du pardon et de la justification.
- Dans l'état de grâce, nous pouvons mériter
 - Sous la motion de l'Esprit Saint et de la charité, *nous pouvons ensuite mériter* pour nous-mêmes et pour autrui. CEC 2010



Pouvons-nous mériter pour les autres ?

- Nous ne pouvons pas mériter la grâce première (de la conversion et de la justification) pour nous-même
- Mais, nous pouvons mériter la grâce première pour les autres:
 - « On peut mériter pour un autre la première grâce d'un mérite de convenance (*merito condigni*). Puisque, en effet, l'homme, quand il est dans la grâce de Dieu accomplit la volonté de Dieu, il convient, selon la proportion fondée sur l'amitié, que Dieu accomplisse sa volonté du salut d'un autre. »



ST I-II 114 . 6

Qu'est-ce que l'on peut mériter ?

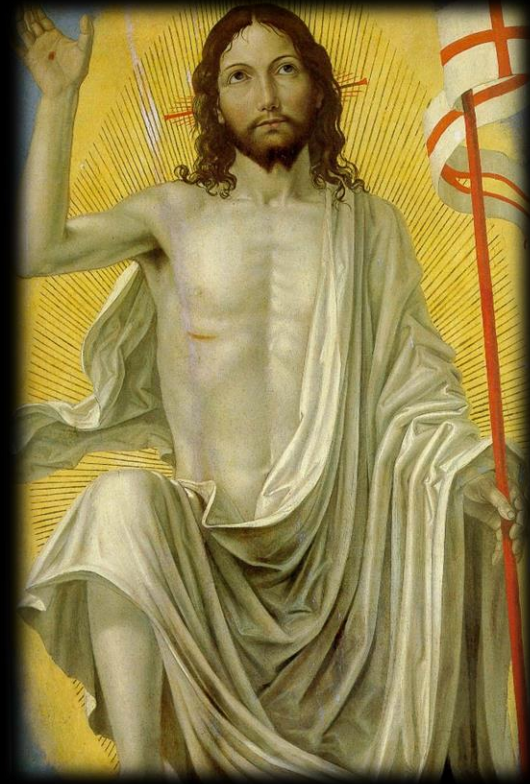
- Sous la motion de l'Esprit Saint et de la charité, *nous pouvons ensuite mériter* pour nous-mêmes et pour autrui :
 - Les grâces utiles pour notre sanctification, pour la croissance de la grâce et de la charité, comme pour l'obtention de la vie éternelle.
 - Les biens temporels eux-mêmes, comme la santé, l'amitié, peuvent être mérités suivant la sagesse de Dieu.
 - Ces grâces et ces biens sont l'objet de la prière chrétienne. Celle-ci pourvoit à notre besoin de la grâce pour les actions méritoires.



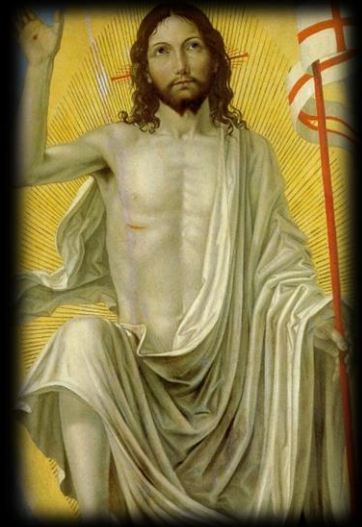
CEC 2010

On mérite dans le Christ

- Sont-ils nos mérites ou les mérites du Christ ?
 - Il y a toujours la tentation de les opposer au lieu de subordonner l'un au autre :
 - Soit les mérites du Christ seul
 - Soit les mérites de l'homme seul(encore une fois cette opposition semble nécessaire des que l'on n'a plus une conception adéquate de la causalité)
 - Mais, nos mérites sont de Dieu et de nous:
 - nos mérites sont de Dieu et du Christ comme cause première
 - nos mérites sont de nous comme cause seconde
 - Dieu nous donne dans le Christ la grâce de mériter (de lui dire oui).



On mérite dans le Christ



- *La charité du Christ est en nous la source de tous nos mérites* devant Dieu.
 - La grâce, en nous unissant au Christ d'un amour actif, assure la qualité surnaturelle de nos actes et, par suite, leur mérite devant Dieu comme devant les hommes.
 - Les saints ont toujours eu une conscience vive que leurs mérites étaient pure grâce.

CEC 2011

« Après l'exil de la terre, j'espère aller
jouir de vous dans la Patrie, mais je
ne veux pas amasser de mérites
pour le Ciel, je veux travailler pour
votre *seul Amour*... Au soir de cette
vie, je paraîtrai devant vous les
mains vides, car je ne vous demande
pas, Seigneur, de compter mes
œuvres. Toutes nos justices ont des
taches à vos yeux. Je veux donc me
revêtir de votre propre *Justice* et
recevoir de votre *Amour* la
possession éternelle de *Vous-même* »



S. Thérèse, « Offrande de moi-même comme Victime d'Holocauste à l'Amour
Miséricordieux du Bon Dieu », Fête de la Très Sainte Trinité du 9 juin 1895 (Prière n. 6)